

| SM DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE | Enveloppe | Programmé | voité | Reste à programmer /enveloppe | Reliquat subvention programmées/subventions votées | TOTAL reste à programmer (reste à programmer + reliquats de l'engagement + ou en -) |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------------|--|---|
| Axe 1 - Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique | 1 051 510,00 € | 1 051 510,00 € | 132 465,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Axe 2 - Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population | 1 330 433,00 € | 1 061 090,00 € | 253 559,00 € | 269 343,00 € | 0,00 € | 269 343,00 € |
| Axe 3 - Faciliter l'accès à la santé pour tous | 88 696,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 88 696,00 € | 0,00 € | 88 696,00 € |
| Axe 4 - Favoriser les mobilités actives du quotidien | 88 696,00 € | 60 379,00 € | 60 379,00 € | 28 317,00 € | 0,00 € | 28 317,00 € |
| Axe 5 - Axe proposé par le territoire de projet | 88 696,00 € | 9 750,00 € | 0,00 € | 78 946,00 € | 0,00 € | 78 946,00 € |
| Enveloppe non affectée | 12 836,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 12 836,00 € | 0,00 € | 12 836,00 € |
| TOTAL Volet Territorial | 2 660 867,00 € | 2 182 729,00 € | 446 403,00 € | 478 138,00 € | 0,00 € | 478 138,00 € |

Enveloppe Axe 1 : Initial 208 250 € et abondante de 83 250 € soit une enveloppe totale affectée de 1 051 510 € ainsi, montant initial de l'enveloppe non affectée est désormais de 12 836 €

| TERRITOIRE | SM DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE |
|------------|-------------------------------|
|------------|-------------------------------|

| PROJET/AXE | INTITULE DU PROJET | Enveloppe votée par axe | Subventions programmées | Subventions votées | Reliquat subvention programmées/subventions votées |
|--|--|-------------------------|-------------------------|---------------------|--|
| Territorial | | 2 660 867,00 € | 2 182 729,00 € | 446 403,00 € | 0,00 € |
| Axe 1 - Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique | | 1 051 510,00 € | 1 051 510,00 € | 132 465,00 € | 0,00 € |
| | abondement depuis enveloppe non affectée - 253 250 € | | | | |
| | réhabilitation de la triche bouillard et aménagement du champ de foire - phase 1 | | 132 465,00 € | 132 465,00 € | |
| | réhabilitation de la triche bouillard et aménagement du champ de foire - phase 2 | | 462 339,00 € | | |
| | Renovation énergétique boucherie | | 241 306,00 € | | |
| | Renovation énergétique restaurant | | 215 400,00 € | | |
| Axe 2 - Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population | | 1 330 433,00 € | 1 061 090,00 € | 253 559,00 € | 0,00 € |
| | salle sports intercommunale à Branges | | 649 780,00 € | | 0,00 € |
| | salle danse intercommunale à Branges | | 157 751,00 € | | 0,00 € |
| | cantine scolaire à Saint Germain du Bois | | 253 559,00 € | 253 559,00 € | 0,00 € |
| Axe 3 - Faciliter l'accès à la santé pour tous | | 88 696,00 € | | | 0,00 € |
| | Installation professionnels santé | | | | |
| | Sport vidéo attractivité | | | | |
| Axe 4 - Favoriser les mobilités actives du quotidien | | 88 696,00 € | 60 379,00 € | 60 379,00 € | 0,00 € |
| | Liaison douce route de Pont-de-Vaux | | 60 379,00 € | 60 379,00 € | 0,00 € |
| Axe 5 - Axe proposé par le territoire de projet | | 88 696,00 € | 9 750,00 € | | 0,00 € |
| | Signalétique de services et d'activités Voie Verte La Bressane | | 9 750,00 € | | |
| Enveloppe non affectée | | 12 836,00 € | | | 0,00 € |
| Total général | | 2 660 867,00 € | 2 182 729,00 € | 446 403,00 € | 0,00 € |

Le 12-5 NOV. 2024

LE REPRESENTANT DE L'INSTANCE DE VALIDATION DE LA PROGRAMMATION TEA

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
Direction Aménagement du Territoire
Dossier suivi par Clément ALVERGNAT
Mme la Présidente

Louhans, le

12 6 NOV. 2024

Objet : Transmission de la programmation TEA actualisée le 25 novembre 2024

Madame la Présidente,

Le 25 novembre courant, les membres de l'instance de gouvernance du contrat régional « Territoires en action » (TEA) ont actualisé la programmation que vous trouverez, sous ce pli, signée par mes soins.

Cela fait suite aux auditions de porteurs de projets qui ont eu lieu le 30 septembre dernier ; ainsi le « délai 4 à 6 semaine » demandé par vos services pour examiner les fiches TEA a été respecté.

Ces nouveaux porteurs de projets ont été destinataires d'un courrier qui confirme :

- l'inscription de leur opération au sein de la programmation actualisée du TEA (ce document leur a été transmis) ;
- la date limite du 31 décembre 2025 pour déposer sur la plateforme numérique AIR (le guide leur a été transmis) ;
- le niveau de maturité attendu pour ce dépôt notamment DCE pour les travaux (la nouvelle annexe au RI 30.17 a été re-transmise pour les projets concernés) ;
- et les avis locaux du 30 septembre 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Syndicat Mixte
de la **Le Président**
Bresse Bourguignonne Anthony VADOT

Pays de la Bresse bourguignonne

SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN
M. le Maire

Louhans, le 12 6 NOV. 2024

**Objet : « Réhabilitation de la friche Bouillard et aménagement du champ de foire PHASE 2 »
Inscription confirmée dans la programmation actualisée du contrat TEA
Dossier à déposer en phase DCE avant le 31 décembre 2025 sur la plateforme AIR**

Monsieur le Maire,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 30 septembre dernier lors de votre audition et après avoir respecté le « délai 4 à 6 semaines » demandé par la Région pour examiner votre fiche, je vous informe de l'inscription de votre projet « Réhabilitation de la friche Bouillard et aménagement du champ de foire PHASE 2 » dans la programmation, actualisée le 25 novembre courant par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « Territoires en Action » TEA.

L'instruction de votre demande par la Région débutera lorsque votre Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) approuvé sera déposé en version numérique (l'envoi papier est dorénavant proscrit), et avant le 31 décembre 2025, sur la plateforme dédiée (sous ce pli un guide) via <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA>

La maturité attendue « DCE approuvé » correspond aux documents proposés par le maître d'œuvre et validés par le maître d'ouvrage ; elle permettra à l'instructeur régional :

- de vérifier, avant la publication de votre marché et en détail, la prise en compte des écoconditions régionales (sous ce pli le nouveau document régional en vigueur) ;
- et d'avoir un plan de financement plus précis (sous ce pli la programmation actualisée pour les données financières du TEA).

Sur la plateforme AIR, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « Unanimité des élus présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par monsieur le Maire de SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN. Taux d'intervention RI 30.17 TEA abaissé à 35%. Le montant Région RI 30.17 TEA ne sera connu qu'à l'issue de l'instruction régionale du dossier déposé sur la plateforme AIR en phase DCE. »
- Et « Unanimité des membres privés présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par monsieur le Maire de SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses de travaux que vous allez réaliser.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Louhans, le

12 6 NOV. 2024

**Objet : « Réaménagement d'une boucherie en centre-bourg »
Inscription confirmée dans la programmation actualisée du contrat TEA
Votre dossier déjà déposé en phase DCE sur la plateforme AIR**

Monsieur le Maire,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 30 septembre dernier lors de votre audition et après avoir respecté le « délai 4 à 6 semaines » demandé par la Région pour examiner votre fiche, je vous informe de l'inscription de votre projet « Réaménagement d'une boucherie en centre-bourg » dans la programmation, actualisée le 25 novembre courant par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « Territoires en Action » TEA.

Suite aux échanges avec les services du Pays au regard de l'avancement de votre projet, vous avez déjà déposé votre Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sur la plateforme dédiée via <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA>

La maturité attendue « DCE approuvé » correspond aux documents proposés par le maître d'œuvre et validés par le maître d'ouvrage ; elle permettra à l'instructeur régional :

- de vérifier, avant la publication de votre marché et en détail, la prise en compte des écoconditions régionales ;
- et d'avoir un plan de financement plus précis (sous ce pli la programmation actualisée pour les données financières du TEA).

L'instruction régionale prendra également en compte les motivations locales qui sont les suivantes :

- « Unanimité des élus présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par monsieur le Maire de SAINTE-CROIX-EN-BRESSE. Taux d'intervention RI 30.17 TEA abaissé à 42,5 %. Le montant Région RI 30.17 TEA ne sera connu qu'à l'issue de l'instruction régionale du dossier déposé sur la plateforme AIR en phase DCE. »
- Et « Unanimité des membres privés présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par monsieur le Maire de SAINTE-CROIX-EN-BRESSE ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses de travaux que vous allez réaliser.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony VADOT

AV/ISR/24/ 81

Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL : paysbresse@smbb71.fr

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

BAUDRIERES
M. le Maire

Louhans, le 12⁶ NOV. 2024

Objet : « Rénovation thermique et extérieure du restaurant acquis par la commune »
Inscription confirmée dans la programmation actualisée du contrat TEA
Dossier à déposer en phase DCE avant le 31 décembre 2025 sur la plateforme AIR

Monsieur le Maire,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 30 septembre dernier lors de votre audition et après avoir respecté le « délai 4 à 6 semaines » demandé par la Région pour examiner votre fiche, je vous informe de l'inscription de votre projet « *Rénovation thermique et extérieure du restaurant acquis par la commune* » dans la programmation, actualisée le 25 novembre courant par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « *Territoires en Action* » TEA.

L'instruction de votre demande par la Région débutera lorsque votre Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) approuvé sera déposé en version numérique (l'envoi papier est dorénavant proscrit), et avant le 31 décembre 2025, sur la plateforme dédiée (sous ce pli un guide) via <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA>

La maturité attendue « DCE approuvé » correspond aux documents proposés par le maître d'œuvre et validés par le maître d'ouvrage ; elle permettra à l'instructeur régional :

- de vérifier, avant la publication de votre marché et en détail, la prise en compte des écoconditions régionales (sous ce pli le nouveau document régional en vigueur) ;
- et d'avoir un plan de financement plus précis (sous ce pli la programmation actualisée pour les données financières du TEA).

Sur la plateforme AIR, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « *Unanimité des élus présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par monsieur le Maire de BAUDRIERES. Le montant Région RI 30.17 TEA ne sera connu qu'à l'issue de l'instruction régionale du dossier déposé sur la plateforme AIR en phase DCE.* »
- Et « *Unanimité des membres privés présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par monsieur le Maire de BAUDRIERES* ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses de travaux que vous allez réaliser.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

**Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
M. le Vice-Président Jean SIMONIN**

Louhans, le 12 6 NOV. 2024

**Objet : « Installation de professionnels de santé »
Inscription confirmée dans la programmation actualisée du contrat TEA
Dossier à déposer complet avant le 31 décembre 2025 sur la plateforme AIR**

Monsieur le Vice-Président,

Conformément aux échanges du 30 septembre dernier, je vous informe de l'inscription confirmée de votre projet « *Installation de professionnels de santé* » dans la programmation, actualisée le 25 novembre courant par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « *Territoires en Action* » TEA.

La programmation actualisée (sous ce pli) vous précise les données financières du TEA pour votre projet.

L'instruction de votre demande par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté débutera lorsque votre dossier complet sera déposé en version numérique (l'envoi papier est dorénavant proscrit) sur la nouvelle plateforme dédiée (sous ce pli un guide) via <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA>

Sur cette plateforme, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « *Unanimité des élus présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet par le Vice-Président SMBb. Aucun impact sur enveloppe 2 660 867 euros réservés exclusivement à des projets d'investissement* »
- Et « *Unanimité des membres privés présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet par le Vice-Président SMBb* ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses éligibles qui seront réalisées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-Président, mes sincères salutations.

**Le Président
Anthony VADOT**
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

CPTS Bresse bourguignonne
M. le Co-Président Valentin LAURENT

Louhans, le 12 6 NOV. 2024

**Objet : « Spot vidéo attractivité pour les professionnels de santé »
Inscription dans la programmation actualisée du contrat TEA
Dossier à déposer complet avant le 31 décembre 2025 sur la plateforme AIR**

Monsieur le Co-Président,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 30 septembre dernier lors de votre audition et après avoir respecté le « délai 4 à 6 semaines » demandé par la Région pour examiner votre fiche, je vous informe de l'inscription de votre projet « Spot vidéo attractivité pour les professionnels de santé » dans la programmation, actualisée le 25 novembre courant par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « Territoires en Action » TEA.

La programmation actualisée (sous ce pli) vous précise les données financières du TEA pour votre projet.

L'instruction de votre demande par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté débutera lorsque votre dossier complet sera déposé, avant le 31 décembre 2025, en version numérique (envoi papier proscrit) sur la nouvelle plateforme dédiée (sous ce pli un guide) via <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA>

Sur cette plateforme, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « Unanimité des élus présents 30 septembre 2024 suite à la présentation par les représentants de la CPTS Bresse bourguignonne. Avis favorable sous réserve que le Conseil Régional, conformément à sa demande, soit associé à la rédaction du cahier des charges. Le montant Région RI 30.17 TEA ne sera connu qu'à l'issue de l'instruction régionale du dossier déposé sur la plateforme AIR. »
- Et « Unanimité des membres privés présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par les représentants de la CPTS Bresse bourguignonne. ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses éligibles qui seront réalisées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Co-Président, mes sincères salutations.

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne
Mme la Présidente du Conseil d'exploitation

Louhans, le 12 6 NOV. 2024

Objet : « Implantation d'une signalétique de services et d'activités touristiques le long de la Voie Verte La Bressane »

**Inscription dans la programmation actualisée du contrat TEA
Dossier à déposer complet avant le 31 décembre 2025 sur la plateforme AIR**

Madame la Présidente,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 30 septembre dernier lors de votre audition et après avoir respecté le « délai 4 à 6 semaines » demandé par la Région pour examiner votre fiche, je vous informe de l'inscription de votre projet « *Implantation d'une signalétique et d'activités touristiques le long de la Voie Verte La Bressane* » dans la programmation, actualisée le 25 novembre courant par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « *Territoires en Action* » TEA.

La programmation actualisée (sous ce pli) vous précise les données financières du TEA pour votre projet.

L'instruction de votre demande par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté débutera lorsque votre dossier complet sera déposé, avant le 31 décembre 2025, en version numérique (envoi papier proscrit) sur la nouvelle plateforme dédiée (sous ce pli un guide) via <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA>

Sur cette plateforme, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « *Unanimité des élus présents 30 septembre 2024 suite à la présentation par les représentants de la Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne. Le montant Région RI 30.17 TEA ne sera connu qu'à l'issue de l'instruction régionale du dossier déposé sur la plateforme AIR.* »
- Et « *Unanimité des membres privés présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par les représentants de la Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne.* ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses éligibles qui seront réalisées.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

Le Président
Syndicat Mixte Anthony VADOT
de la
Bresse Bourguignonne